

Motion adoptée par le Conseil Municipal de Saint-Prix le 19 juin 2012

⇒ NUISANCES AERIENNES

Dans le cadre de la mise en œuvre du *Grenelle de l'Environnement*, la Direction Générale de l'Aviation Civile s'est engagée, avec les autres acteurs du transport aérien à la réduction des nuisances sonores qui se traduira notamment, par la modification de la circulation des aéronefs autour de l'aérodrome Paris-Charles-de-Gaulle.

Une enquête publique relative à la modification permanente de la circulation aérienne d'approche aux instruments de l'aérodrome Paris-Charles-de-Gaulle a eu lieu en février/mars 2011.

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Prix confirme sa demande exprimé par délibération n° 2011-039 du 5 avril 2011 et demande que la politique menée par l'Etat qui a déjà permis la prise en compte d'amélioration soit poursuivie et quelle se traduise par des actions concrètes.

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Prix demande la mise en œuvre des autres mesures d'améliorations destinées à la réduction des nuisances sonores et notamment :

- ✓ nouvelle procédure d'approches, y compris celle privilégiant le survol du massif forestier plutôt que les zones habitées.
- ✓ la descente continue
- ✓ la configuration ouest systématique avec vent arrière jusqu'à 5 nœuds 24h sur 24 qui permettrait de diviser par 2 les jours d'atterrissages.
- ✓ arrêt des vols de nuit et dans cette attente l'application la nuit (22h – 6h) d'une trajectoire nouvelle de décollage
- ✓ l'équilibrage opérationnel nord et sud (utilisation des pistes et trajectoires)
- ✓ accélération du calendrier de retrait des avions les plus bruyants

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** cette motion.



[Environnement]

Nuisances aériennes : le lutte continue !

En juin dernier, le Conseil municipal a adopté, à l'unanimité, une motion exigeant de l'Etat, la poursuite des mesures d'améliorations destinées à la réduction des nuisances sonores dans le cadre du trafic aérien inhérent à l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle.

Dans le cadre de la mise en œuvre du *Grenelle de l'Environnement*, la Direction Générale de l'Aviation Civile s'est engagée, avec les autres acteurs du transport aérien à la réduction des nuisances sonores qui se traduira notamment, par la modification de la circulation des aéronefs autour de l'aérodrome Roissy-Charles-de-Gaulle. Le 5 avril 2011, le Conseil municipal de la ville de Saint-Prix avait déjà adressé une demande à l'Etat pour la modification permanente de la circulation aérienne d'approche aux instruments de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle. Aujourd'hui, la

commune confirme cette requête et demande la poursuite de ces améliorations par des actions concrètes. Afin de réduire les nuisances sonores inhérentes au passage des avions, le Conseil municipal réclame la mise en place de mesures telles qu'une nouvelle procédure d'approches (y compris celle privilégiant le survol du massif forestier plutôt que les zones habitées), la descente continue, la configuration ouest systématique avec vent arrière jusqu'à 5 nœuds 24h sur 24 (permettant de diviser par 2 les jours d'atterrissages), l'arrêt des vols de nuit et dans cette attente l'applica-

tion la nuit (22h – 6h) d'une trajectoire nouvelle de décollage, l'équilibrage opérationnel nord et sud (utilisation des pistes et trajectoires), et enfin, l'accélération du calendrier de retrait des avions les plus bruyants.

